



## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ÉTÉ 2018

Ils se dérouleront à l'**EUROSTAND**, dans les conditions suivantes :

<b>ARMES ANCIENNES :</b>	<b>dimanche</b>	<b>06 mai,</b>	à partir de	8 h 00
<b>CIBLE MOBILE 50 M :</b>	<b>dimanche</b>	<b>06 mai,</b>	à partir de	9 h 00
<b>ÉCOLES DE TIR :</b>	<b>samedi</b>	<b>19 mai,</b>	à partir de	14 h 00
	<b>dimanche</b>	<b>20 mai,</b>	à partir de	9 h 00
<b>TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES :</b>	<b>samedi</b>	<b>02 juin,</b>	à partir de	9 h 00
	<b>dimanche</b>	<b>03 juin,</b>	à partir de	9 h 00

### TIRS SUR CIBLERIES ELECTRONIQUES POUR LE 50 METRES

<b>25 &amp; 50 MÈTRES :</b>	<b>samedi</b>	<b>09 juin,</b>	à partir de	8 h 00
	<b>dimanche</b>	<b>10 juin,</b>	à partir de	8 h 00
<b>SILHOUETTES MÉTALLIQUES :</b>	<b>samedi</b>	<b>16 juin,</b>	à partir de	8 h 00
	<b>dimanche</b>	<b>17 juin,</b>	à partir de	8 h 00

### QUALIFICATION

**ACCÈS LIBRE, À CONDITION D'AVOIR PARTICIPÉ  
AUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**

### INSCRIPTIONS

Uniquement en ligne sur notre site internet [www.lltir.fr](http://www.lltir.fr).

**Dates-limites :**

- Vendredi 20 avril pour les Armes Anciennes**
- Vendredi 20 avril pour la Cible Mobile 50 M**
- Dimanche 06 mai pour les Écoles de Tir**
- Vendredi 18 mai pour les Armes Réglementaires**
- Vendredi 25 mai pour le 25-50 M**
- Vendredi 01 juin pour les Silhouettes Métalliques**

### MONTANT DES ENGAGEMENTS

	TARIF NORMAL	TARIF MAJORÉ (+ 50 %) *
ARMES ANCIENNES	15,50 €	23,00 €
CARABINE-PISTOLET 25-50 M	14,00 €	21,00 €
CIBLE MOBILE	15,50 €	23,00 €
ÉCOLES DE TIR	7,00 €	(remboursés selon conditions)
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	18,00 €	27,00 €
ARMES RÉGLEMENTAIRES	14,00 €	21,00 €
ÉQUIPES	gratuit	

\* conformément à la décision du comité-directeur, majoration du tarif des engagements de 50 %, sauf pour les Écoles de Tir, pour les clubs n'ayant pas d'ARBITRES ACTIFS qui officient un minimum de compétitions aux Championnats de Lorraine.

Règlement **par prélèvement bancaire**.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence du tireur inscrit, sauf cas de force majeure justifié par une pièce écrite (certificat médical, attestation de l'employeur, etc ...) et signalé à la Ligue dans les trois jours après la rencontre.

## **HORAIRES DE TIR**

Ils seront mis en ligne sur notre site internet.

## **CATÉGORIES D'AGES – SURCLASSEMENTS – DÉROGATIONS – ÉTRANGERS**

**Voir le Règlement Gestion Sportive - Vie Nationale 2017/2018.**

## **CONDITIONS**

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE les tireurs :

***EN POSSESSION DE LA LICENCE DE LA SAISON EN COURS, ENREGISTRÉE PAR LE SERVICE LICENCE DE LA FFTIR AU MINIMUM UN MOIS AVANT LA DATE DU 1<sup>ER</sup> CHAMPIONNAT TIRÉ***

et validée par :

- le médecin, attestant de l'aptitude à la compétition (**signature et tampon du médecin au dos de la licence obligatoires, les certificats médicaux sur feuille volante ne sont pas valables**).
- le Président du Club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

**Les participants s'engagent :**

- **à être présents une heure avant le début de leur tir pour les formalités et le contrôle des armes ; tout tireur non présent à l'heure fixée pour lui dans le planning tirera à la fin de la compétition, dans la limite des possibilités,**
- **à quitter silencieusement le pas de tir dès la fin de leur tir,**
- **pour les tirs sur cibles électroniques, les tireurs ne pourront pas accéder à leurs résultats.**  
**Ils se verront remettre un relevé de position de leurs impacts individuels après contrôle et enregistrement de ces derniers.**

## **PROGRAMME**

Les tireurs effectuent un tir complet conforme aux règles spécifiques à chaque discipline.

Les disciplines 60 b.c. et 3 X 40 (3 X 20) seront tirées séparément.

Aucun rattrapage individuel ou catégoriel en points ne sera admis. Contrôle par l'arbitrage.

## **PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES**

Pour une discipline donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie : dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance) ou dans une catégorie de surclassement, si celle-ci est imposée.

## **PARTICIPATIONS PAR ÉQUIPES**

Un classement par équipe est effectué dans toutes les disciplines et catégories.

L'équipe est composée de trois tireurs au minimum, qualifiés et classés individuellement dans l'épreuve.

Aucun surclassement, ni panachage n'est autorisé, sauf pour les Ecoles de Tir où les équipes mixtes sont autorisées dans chaque catégorie Poussin, Benjamin et Minime.

**Les équipes sont à déclarer par avance lors des engagements.**

Un club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie.

## **BUTS**

Délivrer le titre de Champion Régional individuel et par équipe, dans chaque discipline et catégorie prévues.  
Qualifier directement pour les Championnats de France les tireurs ayant participé au Championnat Régional ou réalisé :

- les points minima à faire 1 fois,
- les points minima à faire 2 fois, déjà obtenu une première fois lors des Championnats Départementaux.
- un résultat leur permettant d'être sélectionné dans le cadre des quotas de participation.

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE - INSCRIPTION INDIVIDUELLE POUR LES DISCIPLINES A QUOTA DE PLACES**

Les inscriptions pour le Championnat de France se feront en ligne par le biais d'ITAC.

L'inscription individuelle est validée par le Président du Club via l'interface ITAC.

A la date limite de validation des listes d'inscription par club, la FFTIR publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et envoie une confirmation par mail aux référencés ITAC.

## **RÉCOMPENSES**

Une médaille sera remise aux 3 premiers de chaque épreuve, à condition qu'il y ait au moins 3 tireurs de 2 clubs différents, sauf pour les jeunes tireurs des écoles de tir qui recevront une médaille quel que soit le nombre de participants.

Pour les disciplines à points d'accès, s'il y a moins de 3 tireurs, une médaille d'OR sera attribuée au premier et une médaille d'ARGENT au second, s'ils ont réalisé les points FRANCE 1.

**Un tireur ayant obtenu une médaille doit être présent à la remise officielle des récompenses.**

**En cas de force majeure signalé au Responsable Compétition Ligue, il devra être représenté par un dirigeant ou un tireur de sa Société, *SOUS PEINE DE PERDRE SA MÉDAILLE.***

## **RESTAURATION**

Les repas sont à réserver via le lien de la STEL : [http://www.eurostand-lorraine.fr/reservation\\_repas\\_1392.htm](http://www.eurostand-lorraine.fr/reservation_repas_1392.htm)  
ou page d'accueil du site <http://www.eurostand-lorraine.fr>

**ATTENTION ! Seuls les repas réservés seront garantis. Aucune réservation par téléphone !**

**Le Responsable Compétition Ligue  
Jacques MENGIS**